

Communiqué de presse de la FOPIS concernant l'enquête de satisfaction à Clos Fleuri

**Communiqué de presse
4 juin 2018**

Fin 2017, la FOPIS dénonçait par voie de presse la situation préoccupante vécue par le personnel de Clos Fleuri. La Direction de la Santé et des affaires sociales (DSAS), qui en avait été informée et qui avait pu rencontrer une délégation du personnel et une délégation de proches aidants, a pris la mesure de la gravité de l'affaire et a réagi promptement en commanditant un audit de satisfaction. La FOPIS salue la démarche engagée par la DSAS.

Aujourd'hui, les résultats de l'enquête de satisfaction ont été communiqués au personnel et aux autorités dirigeantes de Clos Fleuri et ils confirment les dysfonctionnements importants dénoncés par le personnel. Il en ressort également que les collaborateurs et collaboratrices de la fondation remplissent leur rôle auprès des personnes en situation de handicap avec tout le sérieux et le sens humain que l'on peut exiger d'eux. En effet, tant les usagers, les résidents que les proches aidants sont en grande majorité très satisfaits de la qualité de la prise en charge. En outre, l'enquête de satisfaction a montré que le personnel a du plaisir à accomplir son travail au service des personnes en situation de handicap. Là où le bât blesse, c'est dans la relation de confiance avec la direction. Un management plus participatif est proposé par les auditeurs, entre autres mesures.

La FOPIS salue la qualité de l'enquête de satisfaction à laquelle une très grande majorité du personnel mais aussi des usagers et des proches aidants ont pris part. Les résultats présentés aujourd'hui au personnel sont le juste reflet de son vécu quotidien. Il n'est plus possible de nier le problème de management trop directif et insuffisamment adapté à une institution dont le cœur du métier repose sur les compétences sociales et humaines des collaborateurs et collaboratrices.

La démarche proposée pour restaurer la confiance entre le personnel et les instances dirigeantes est bien accueillie par la FOPIS. Elle se met à disposition pour contribuer, si cela est possible, à la remise en place d'un cadre qui respecte le personnel. La FOPIS réserve toutefois son accord définitif pour la participation aux mesures de rétablissement à la décision de l'assemblée du personnel de Clos Fleuri qui se tiendra le 11 juin prochain. Bien entendu, des garanties seront exigées. En particulier, les collaborateurs et collaboratrices doivent maintenant pouvoir s'exprimer dans le respect des uns et des autres, sans risquer de représailles. La FOPIS se montrera intransigeante : si des menaces ou des avertissements sont prononcés à l'encontre de ceux et celles qui oseront parler, les faits seront immédiatement dénoncés. Compte tenu de l'excellence de son travail, le personnel de Clos Fleuri mérite plus que jamais qu'on lui accorde le respect qui lui est dû. Et c'est à cela tout particulièrement que nous nous attacherons dans les mois à venir.

Personnes de contact :

Sophie Tritten, Secrétaire générale, 079 704 73 63

Bernard Fragnière, Secrétaire général suppléant, 079 707 18 39